



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

MESURES DE CONSOLIDATION FINANCIÈRE

Rapport d'information
du Conseil communal au Conseil général

Version : 1.0

Date : 11.11.2013

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
5.11.2013	0.1	Création du document	CHS
8.11.2013	0.2	Document soumis au Conseil communal	CHS
11.11.2013	1.0	Rapport adopté par le Conseil communal	CC

Table des matières

1.	Un processus dans la ligne du budget prévisionnel	4
2.	Des projections aggravées par de nouvelles charges	4
3.	Des perspectives prometteuses	5
4.	Etablissement des mesures de consolidation	6
5.	Mise en œuvre et suivi.....	7
6.	Commission des investissements	7
7.	Réponse au postulat « <i>Politique des achats</i> ».....	8
7.1.	Une gestion des achats en construction	8
7.2.	Achats et développement durable	9
7.3.	Une politique au service d'objectifs clairs	10
8.	Conclusion.....	11

Annexe

- Inventaire des mesures de consolidation financière

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Votre Conseil est invité, d'une part, à prendre connaissance des mesures destinées à consolider la situation financière de notre commune à court et à moyen termes ; d'autre part, à prendre connaissance de la réponse du Conseil communal au postulat « *Politique des achats* » adopté le 19 décembre 2012 et à décider de son classement.

1. Un processus dans la ligne du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel qui figure dans le rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion, du 21 mars 2011, se base sur des hypothèses dont, notamment, un ensemble de mesures structurelles et de rationalisations envisageables avec la mise en place de la nouvelle commune.

Le Conseil communal a souhaité poursuivre et approfondir les réflexions du comité de fusion, ceci afin d'appuyer le processus d'élaboration du budget 2014 et de la planification financière. Il s'agit d'une part de mettre en œuvre l'article 22 de la convention de fusion qui impose à nos Autorités de « *mettre en place un mécanisme de maîtrise des finances et de limite de l'endettement permettant à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier* ». A cet effet, le règlement général fixe, à son article 6.8, alinéa 1, la règle de l'équilibre budgétaire. Il précise par ailleurs, à ses articles 6.3 et 6.4, les principes qui doivent présider à la gestion financière de la commune.

La maîtrise et la consolidation de nos finances sont d'autre part indispensables si l'on souhaite réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs généraux de la fusion et du programme de législature. Il ne s'agit pas ici d'envisager uniquement des économies, *stricto sensu*, mais de viser un redéploiement d'une partie de nos moyens, par des réaffectations de ressources basées sur des priorités politiques.

2. Des projections aggravées par de nouvelles charges

Par rapport aux circonstances qui sous-tendaient l'élaboration du rapport à l'appui de la convention de fusion, plusieurs éléments importants, à l'état de conjectures ou inconnus à l'époque, doivent désormais être pris en compte.

Il en est ainsi de la recapitalisation de prevoyance.ne qui péjore durablement le budget de fonctionnement de quelque CHF 400'000. A ceci s'ajoutent des amortissements supplémentaires et une augmentation des charges d'intérêts, pour près de CHF 600'000, en raison des investissements importants consentis par les communes en 2012 et d'une dette supérieure à celle qui était envisagée au moment du budget 2013, comme nous l'avons relevé dans les comptes 2012.

En outre, en décembre 2012, le Grand Conseil a décidé de reporter sur les communes la part des subsides LAMAL versés aux bénéficiaires de l'aide sociale, pour les années 2013 et 2014. Cette mesure temporaire représente une charge supplémentaire de CHF 700'000 pour le budget 2014.

Pour terminer, le Conseil communal a été soulagé d'apprendre au début du mois d'octobre que Val-de-Ruz resterait finalement bénéficiaire de la péréquation financière intercommunale en 2014 à hauteur de CHF 127'000. Jusque là, les simulations de la péréquation qui avaient été remises par le Service des communes faisaient basculer notre commune dans la catégorie des contributeurs, à hauteur de CHF 500'000. Mais il ne s'agit vraisemblablement que d'un répit temporaire, si la péréquation actuelle est maintenue au-delà de 2015.

Ainsi, le budget 2014 était aggravé de quelque CHF 1,7 million de francs de charges nouvelles, dont près de 1 million de nature structurelle, avant même le lancement du processus budgétaire, et ceci sans tenir compte des incertitudes entourant la deuxième phase de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Par ailleurs, notre commune, à l'instar des autres collectivités publiques neuchâteloises, subit elle aussi les « logiques néfastes » - pour reprendre l'expression du Conseil d'Etat - qui sont à l'œuvre dans notre canton. Ainsi, les charges sociales connaissent une augmentation préoccupante en 2013 et dans les années qui suivent. De même, notre assiette fiscale continue de s'éroder dangereusement, comme le révèlent les dernières statistiques publiées par l'Etat cet automne.

3. Des perspectives prometteuses

A contrario, les effets de certaines réformes lancées par l'Etat, comme la nouvelle répartition du produit des impôts, sont de nature à influencer positivement nos recettes, pour autant qu'elles aboutissent, comme le souhaite le Conseil communal. Il en va de même de la réforme de la péréquation financière, en cours de consultation au moment où nous écrivons ces lignes, ou du projet ACCORD dans le domaine de l'aide sociale.

Ces projets ont impliqué dès le départ les Conférences spécialisées mises en place par l'Association des communes neuchâteloises pour chaque groupe de prestations. Notre Conseil n'a pas ménagé ses efforts pour y être associé directement. Il était représenté dans tous les groupes de travail conjoints qui ont été constitués entre l'Etat et les communes pour élaborer les propositions soumises cet automne par le Conseil d'Etat au Grand Conseil ou conduire la mise en œuvre du projet ACCORD, dans le cadre de l'aide sociale. Le Conseil communal tient ici à saluer l'excellente collaboration qui s'est nouée avec le Conseil d'Etat et ses services, que ce soit au sein des enceintes de l'ACN ou de manière bilatérale.

Toutefois, le sort qui sera réservé aux propositions du Conseil d'Etat est dans les mains du Grand Conseil, lors de sa session de décembre 2013. En l'absence d'une décision claire du législatif cantonal, le Conseil communal a décidé de baser son budget 2014 sur les éléments qu'il maîtrisait dans une approche réaliste conforme au principe de prudence.

4. Etablissement des mesures de consolidation

Le Conseil communal a donc chargé les dicastères de reprendre les propositions du comité de fusion et de les compléter à travers une première réflexion sur les prestations offertes par la commune, pour constituer un catalogue de mesures destinées à consolider notre situation financière.

Durant l'année 2014, la plupart d'entre elles devront encore faire l'objet d'une analyse fouillée et d'une évaluation approfondie quant à leur faisabilité, en termes d'opportunités et de risques, de forces et de faiblesses, d'avantages et d'inconvénients. Le Conseil communal entend également associer dans ce processus la Commission de gestion et des finances du Conseil général.

Au final, le catalogue qui figure en annexe répertorie 73 mesures de consolidation (cf. tableau 1). Nous avons intentionnellement inclus celles qui sont en cours d'évaluation ou en vigueur mais qui dépendent de décisions de l'Etat et qui ont un impact significatif, positif ou négatif, sur les finances communales.

Neuf mesures sont considérées comme temporaires, ce qui signifie que leur impact est limité dans le temps, à une ou deux années. Les 64 autres sont qualifiées de structurelles et sont donc considérées comme durables.

Tableau 1: Vue d'ensemble des mesures de consolidation envisagées par le Conseil communal

Compétences	Mesures temporaires	Mesures structurelles	Total
Etat (Grand Conseil ou Conseil d'Etat)	1	4	5
Conseil général	1	13	14
Conseil communal	7	47	54
Total	9	64	73
Dont intégrées dans le budget 2014	6	10	16

Les mesures répertoriées dans le catalogue sont de la compétence de l'Etat pour cinq d'entre elles et de la commune pour les 68 autres. On constate que l'essentiel de ces mesures (54) concernent principalement des questions d'organisation, des prestations et des modalités d'exécution qui sont de la compétence du Conseil communal et qui ne nécessitent, par voie de conséquence, aucune modification réglementaire du Conseil général.

En raison des difficultés rencontrées dans l'établissement du budget, le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre certaines mesures du catalogue en 2014 déjà, pour privilégier des décisions ciblées à des coupes linéaires ou marquer des efforts principaux, comme c'est le cas de la mise en place du futur Service de défense contre les incendies. Pour 2014, il s'agit aussi de mesures temporaires permettant d'absorber au moins partiellement le report de charges, temporaire lui aussi, de l'Etat dans le domaine de l'aide sociale.

5. Mise en œuvre et suivi

Le bouclage des comptes 2012 et la mise en place de la commune ayant fortement mobilisé les administrateurs-trices durant le premier semestre 2012, le budget 2014 n'a pas pu être élaboré dans des conditions optimales. Par ailleurs, les travaux ont été principalement réalisés sur Excel, à défaut d'un système de gestion informatique performant.

Cette question sera résolue avec l'introduction, dès le début de l'année prochaine, du logiciel ABACUS (cf. mesure 9.03) qui équipera l'ensemble des communes neuchâteloises, à l'exception de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dès 2015 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances et le MCH2. Ce nouveau système permettra de mieux structurer les flux financiers entre les dicastères et de consolider les travaux de planification financière et budgétaire avec les opérations comptables. Il sera également possible de ventiler les rubriques budgétaires entre les dicastères et les unités administratives. Cette gestion qui sera basée sur la classification organique et non plus seulement sur la classification fonctionnelle permettra aux cadres communaux de mieux appréhender, planifier et maîtriser leurs charges.

Le Conseil communal a également chargé le dicastère des finances d'initier le processus budgétaire en début d'année, notamment l'établissement des directives, et non plus au milieu du printemps. Ce processus et le calendrier des travaux seront préparés avec l'appui des administrateurs-trices, puis fixés dans un arrêté du Conseil communal. L'étude, le suivi et la planification des mesures de consolidation feront partie intégrante du processus de planification financière et budgétaire.

A cet effet, le budget annuel et la révision de la planification financière seront menés à l'avenir selon la méthodologie de projet introduite dans la commune. La Commission de gestion et des finances sera naturellement associée à ces travaux et pourra assurer un suivi plus précoce qu'aujourd'hui.

6. Commission des investissements

Dans le même esprit, le Conseil communal a souhaité mettre en place une commission des investissements (cf. mesure 9.17), conduite par sa délégation « prestations et organisation » et composée des cadres des unités en charge de projets d'investissements les plus importants : bâtiments, infrastructures sportives et culturelles, routes, eaux et environnement, énergies. Le suivi de cette commission sera assuré par l'administration des finances et la comptabilité générale.

Le mandat de ladite commission consistera, d'une part, à affiner la planification des investissements, pour les lisser dans le temps en fonction des priorités et respecter une enveloppe annuelle de l'ordre de CHF 5 à 6 millions, mais à même d'être adaptée au degré d'autofinancement visé dans le processus budgétaire. Ainsi, il devrait raisonnablement être possible de disposer d'une planification des investissements quasiment définitive dès la fin du printemps pour les années qui suivent, planification qui ne devrait plus faire l'objet que d'adaptations mineures jusqu'à la fin du processus budgétaire.

Un dossier sera constitué pour chaque projet d'investissement, avant sa validation dans la planification, de manière à permettre à la commission d'assurer un suivi plus rigoureux. En outre, si un projet prend du retard, il sera possible d'en avancer un autre qui a dû être décalé dans le temps mais qui cadre avec l'enveloppe annuelle des investissements, ceci par le biais de la procédure de crédit supplémentaire.

La commission jouera enfin un rôle important dans le suivi des paiements en matière d'investissements, ce qui permettra de mieux planifier la gestion de notre trésorerie en cours d'année et de respecter le principe d'annualité qui prévaut dans les collectivités publiques.

7. Réponse au postulat « Politique des achats »

Lors de sa séance du 19 décembre 2012, votre Conseil a adopté, après l'avoir amendé, le postulat déposé par le groupe socialiste et le groupe des Verts intitulé « Politique d'achats » et dont la teneur est la suivante:

Nous demandons au Conseil communal de tenir compte de critères éthiques dans la politique d'achats et non seulement des coûts.

Les « achats éthiques » visent les produits fabriqués dans le respect des droits sociaux fondamentaux qui sont définis par l'Organisation internationale du travail.

Il s'agit aussi de tenir compte :

- des entreprises qui génèrent des emplois, forment des jeunes et participent à la vie sociale de la région ;*
- des effets sur l'environnement tant lors de la production, de l'utilisation et de la destruction ou le recyclage des objets.*

7.1. Une gestion des achats en construction

La mise en place d'une véritable politique des achats est une mesure de consolidation financière importante, comme notre Conseil a déjà eu l'occasion de le relever à plusieurs reprises. C'est pourquoi, dans l'organisation initiale de l'administration communale, notre Conseil envisageait de consacrer un poste d'administrateur-trice à 100% exclusivement dédié à l'économat et aux achats. Il a toutefois renoncé à cette solution.

D'une part, la gestion des salaires s'est avérée beaucoup plus complexe qu'imaginé l'année dernière. La fonction d'administrateur-trice des achats a donc été supprimée et le taux d'activité vacant réattribué à la fonction de gestionnaire des salaires, rattachée à l'administration des ressources humaines. Pour rappel, la masse salariale de la commune, charges sociales comprises, représente à elle seule près de CHF 30,2 millions sur un total en charges brutes de CHF 69,2 millions.

D'autre part, votre Conseil a accepté, le 28 octobre dernier, la création d'une nouvelle fonction de responsable de l'économat qui entraîne une légère augmentation de taux d'activité, mais largement compensée, sur l'ensemble du personnel communal. Le titulaire devrait idéalement entrer en fonction au début 2014.

C'est pourquoi le Conseil communal a privilégié la constitution d'une commission des achats, au début de l'année prochaine, chargée de mettre en œuvre une politique claire en la matière (cf. mesure 9.18). Cette commission, présidée par le chef du dicastère des finances, sera composée de représentants des unités acheteuses dans les dicastères, dont le responsable de l'économat. Le mandat de ladite commission sera fixé dans un arrêté du Conseil communal.

Les achats feront l'objet d'une coordination centrale, pour affiner le cadre éthique, les standards, faire appliquer les règles des marchés publics et négocier avec des fournisseurs. Mais dans les faits, l'exécution sera partiellement décentralisée dans les dicastères lorsque cela s'avère justifié.

Par exemple, la fourniture des photocopieuses doit être centralisée au niveau de la commune. Mais l'achat de vêtements de travail ou de certains outillages techniques spécifiques, une fois les standards fixés et le fournisseur choisi par la commission, peut être délégué à l'unité concernée, dans le respect du budget autorisé.

7.2. Achats et développement durable

Comme il l'a annoncé dans son programme de législature, le Conseil communal entend veiller à la cohérence de ses objectifs et des modalités de leur réalisation dans la perspective du développement durable, ceci dans tous les domaines d'action de notre collectivité. A cet effet, on peut rappeler et faire nôtres les quinze critères du développement durable du Conseil fédéral (cf. tableau 2).

En matière de responsabilité sociale, ces critères sont précisés par les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), auquel fait allusion le postulat. Nous pensons ici notamment au respect de la dignité humaine et des limites d'âges minimum, ainsi qu'à la lutte contre les discriminations, le travail des enfants ou le travail forcé.

Toutefois, ces critères, largement reconnus par les collectivités publiques, sont d'une portée très large. Il faut en définir d'autres qui sont plus adaptés à la réalité de notre commune. Ainsi, pour notre Conseil, la proximité est un critère parfaitement compatible avec le développement durable, comme le relève le postulat. Mais hormis la proximité ou l'engagement dans la vie de notre commune, on se doit aussi d'envisager d'autres éléments d'appréciation, comme l'acquittement des impôts et des taxes communales, l'engagement dans la formation professionnelle, la lutte contre le travail au noir, la réinsertion sociale ou le recours à des produits locaux, pour ne citer que ces exemples.

En outre, il est parfois plus aisé de veiller à l'application des critères du développement durable en réunissant les forces de plusieurs collectivités publiques et en se rapprochant d'autres. Il en est ainsi de l'informatique qui fait l'objet d'un partenariat avec le Centre électronique de gestion (CEG) de la

Ville de Neuchâtel ou de l'acquisition de certains biens en collaboration avec le Service des achats, de la logistique et des imprimés de l'Etat (SALI). Le champ d'action de ce dernier est d'ailleurs bien délimité par la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 31 octobre 2006, qui s'applique à l'ensemble des services cantonaux.

Tableau 2: Les 15 critères du développement durable du Conseil fédéral (Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011)

<p>Capacité économique</p> <ul style="list-style-type: none">– Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable– Au minimum, maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et en assurer la croissance qualitative– Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie– Influencer sur l'économie en premier lieu par les mécanismes de marché (prix), en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes– Gérer les fonds publics sans préjudice des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs) <p>Responsabilité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none">– Préserver les espaces naturels et la biodiversité– Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle– Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables– Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'environnement et les humains– Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération <p>Solidarité sociale</p> <ul style="list-style-type: none">– Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large– Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus– Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social– Garantir les mêmes droits et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme– Favoriser la solidarité intra- et intergénérationnelle, ainsi qu'à l'échelle planétaire
--

7.3. Une politique au service d'objectifs clairs

En résumé, la politique d'achat développée par notre commune vise quatre objectifs principaux :

- 1) assurer la transparence des achats ;
- 2) respecter la législation sur les marchés publics ;

- 3) baisser les coûts d'achats en privilégiant la qualité des services ;
- 4) privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable.

La commission des achats aura la tâche de veiller à l'ensemble de ces objectifs. Elle devra dans un premier temps développer des outils d'évaluation qui permettront de satisfaire au respect de critères éthiques et économiques. Le Conseil communal estime que ces deux volets sont parfaitement conciliables et qu'il est possible de réaliser des économies tout en visant des objectifs de développement durable et en faisant preuve de responsabilité sociale.

En définitive, la politique des achats que le Conseil communal entend mettre en œuvre démontre que la consolidation de nos finances, l'éthique et le développement durable ne sont pas antagonistes.

Les critères du développement durable sont effectivement là pour nous interroger sur nos habitudes, nous rappeler certaines valeurs et nous inviter à modifier nos comportements si nécessaire. C'est dans cet esprit que le Conseil communal entend déployer sa politique d'achat et qu'il vous invite à classer le postulat « *Politique d'achats* » adopté par votre Conseil, le 19 décembre 2012.

8. Conclusion

Notre nouvelle commune doit s'attendre à affronter des temps incertains, avec une situation financière de départ difficile, comme le révèle notre bilan d'ouverture.

L'incertitude et le réalisme ne doivent pourtant pas nous empêcher d'avoir des ambitions pour notre avenir et de nous donner la chance de les réaliser. C'est dans cette perspective qu'il faut envisager le processus de consolidation de nos finances décrit dans les lignes qui précèdent.

Nous vous remercions dès lors de prendre acte du présent rapport d'information et d'accepter le classement postulat « *Politique des achats* », adopté par votre Conseil, le 19 décembre 2012.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Cernier, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

C. Hostettler

P. Godat

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

No.	Groupe	Mesure no.	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Compétence	Dicastère responsable	Entrée en vigueur	Effet financier	Remarques et suivi	Etat
0	Cotisations Patronales caisse de pensions	0.01	Diminution de la charge annuelle de recapitalisation de prévoyance.ne par le placement de 5 mio auprès de celle-ci; réduction de la charge de la commune par les intérêts perçu à 3,5%	Structurelle	CG	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	-175'000	En cours d'étude au sein de la CDC finances, en collaboration avec le Service des communes et prévoyance.ne pour une entrée en vigueur en 2015	A l'étude
0	Frais de déplacement	0.02	Réduction des frais de déplacement par un meilleur usage des transports publics	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-10'000	Mesure prévue dans le B2014. Le principe général est toutefois prévu dans le projet de règlement du personnel communal mais doit encore être évalué de manière approfondie. Vérifier que le gain financier ne soit pas contrebalancé par une perte de temps, vu l'effectif en personnel limité de la commune	A l'étude

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

0	Frais de déplacement	0.03	Introduction de forfaits annuels pour remplacer les frais de déplacements: forfait annuel CHF 1'500 par cadre et cadre supérieur, soit 20 cadres; introduction de forfaits pour certains frais de déplacements pour le reste du personnel.	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-44'000	Mesure à discuter de manière approfondie avec les cadres de la commune. Mise en œuvre envisagée dans le budget 2014 si les réformes annoncées par l'Etat ne sont pas introduites	A l'étude
0	Administration	0.04	Réduction du nombre de photocopieuses	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-5'000	Suite de l'introduction d'une administration sans papier. A la fin du contrat de chaque copieur actuel, celui-ci est soit supprimé soit remplacé par un copieur selon le contrat cadre de l'Etat, au travers duquel nous ne payons que le coût des copies. L'économie à terme est de CHF 50'000 annuelle environ	En cours
0	Administration	0.05	Etablissement d'un catalogue des prestations; identification des prestations externalisables, internalisables ou à supprimer	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Optimisation des prestations, des cahiers des charges et de l'organisation	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

0	Autorités	0.06	Diminution du taux d'activité des conseillers communaux	Structurelle	CG	Institutions, développement économique, personnel et finances	2016	A déterminer	Réponse à l'article 9 de la convention de fusion. Evaluer le risque de compensation partielle par une augmentation du personnel administratif	A étudier
0	Autorités	0.07	Augmentation des prestations communales via le Guichet unique	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Mesure à coordonner avec le CEG et l'Etat. Des prestations électroniques ont d'ores et déjà été mises en place via le site internet de la commune	En cours
0	Autorités	0.08	Fermeture des guichets de Villiers et de Vilars	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-35'000	Meilleure utilisation des RH disponibles à Cernier, vu la très faible fréquentation des deux guichets. La fermeture des guichets décentralisés permet une économie RH de 10% EPT. L'effet financier comprend également les frais informatiques et téléphoniques	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
0	Administration	0.09	Report de l'archivage par Docuteam à 2015, en plus des 8% déjà déduit de la nature 313 (Rubrique 0220.313000.0)	Temporaire	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-57'000	CHF 50'000 prévus pour l'archivage, dont à soustraire CHF 5'000 pour la participation de Corcelles. Il reste CHF 45'000 et un devis de CHF 20'000 pour l'achat d'étagères auxquelles il est possible de renoncer temporairement en réutilisant le matériel existant	Abandonné dans le projet de B2014

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

1	Ordre et sécurité publics, défense	1.01	Augmentation de la taxe sur les chiens au maximum légal; suppression des exonération	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-17'000	La suppression de l'exonération concerne env. 105 chiens, soit CHF 5'000. Il restera un minimum d'exonérations prévues par le droit cantonal. Le maximum légal est déjà prévu par le règlement de police - 12'000 si la nouvelle loi en consultation est adoptée	A l'étude
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.02	Réduction de la charge du contrat de prestations avec la PONE	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-27'000	Proposition figurant dans le budget prévisionnel. Dès 2015, le mandat de prestations de la PONE pourrait diminuer notablement mais avec charge aux communes de mettre en place un Service du domaine public (SDP) en rapport avec leur situation (la loi devrait être votée par le Grand Conseil au printemps 2014 pour entrer en vigueur au 1er janvier 2015). Pour Val-de-Ruz, les frais inhérents à la mise en place d'un SDP s'élèveraient à environ CHF 200'000 et remplaceraient également les contrats avec des entreprises de sécurité privées	A l'étude

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

1	Ordre et sécurité publics, défense	1.03	Suppression de la vente de cartes journalières CFF par le bureau du contrôle des habitants	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-7'000	Meilleure utilisation des RH disponibles à Cernier. La vente de 6 jeux (2200 pièces) de cartes journalières CFF représente globalement un taux d'occupation de 10%. Avec un taux de vente de 90% au prix de CHF 40 par carte, le prix d'achat de CHF 12'000 par jeu est juste couvert. Il est impossible d'augmenter le prix pour dégager un bénéfice qui couvrirait le coût de la prestation	A étudier en cas de réduction de personnel au Contrôle des habitants
2	Formation	2.01	Participation des parents aux transports d'élèves de La Fontenelle, à raison d'un tiers (33% s/CHF 650'000), en ôtant CHF 52'000 déjà retiré du 313 (8%) (Rubrique 2192.313000.00)	Temporaire	CG	Education, jeunesse et sports	2014	-162'500	Lié à la mesure 2.09. Mise en œuvre en seconde partie de 2014	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
2	Formation	2.02	Suspension, voire abandon de la subvention de la commune au Lycée artistique	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-9'000	Deux écolages d'ores et déjà accordés pour l'année scolaire 2013-2014	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
2	Formation	2.03	Excursions cycle 1, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 204'900), diminution de 10% (2110.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-20'500		Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014

Remarques: les mesures inscrites en gras ont été introduite dans le projet de budget 2014

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

2	Formation	2.04	Excursions cycle 2, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 280'800), diminution de 10% (2120.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-28'100	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014	
2	Formation	2.05	Excursions cycle 3, restrictions de courses et camps éventuels (CHF 287'000), diminution de 10% (2130.317100)	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-34'500	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014	
2	Formation	2.06	Diminution du déficit des crèches, passage d'une situation déficitaire à une situation équilibrée voire bénéficiaire	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Reprise des accueils parascolaires associatifs au niveau communal. Pas de subventionnement direct des structures accordé actuellement	A l'étude
2	Formation	2.07	Réduction des achats de mobilier dans les écoles	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-10'000	Déjà en cours. Pas d'achat de nouveau mobilier sauf pour ouverture de classe 1ère-2ème	En cours
2	Formation	2.08	Meilleure maîtrise des aides versées aux orthophonistes privées	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Limitation à 12 séances d'une heure. Introduction de statistiques permettant d'estimer la durée des TTT non OES. Attention au respect arrêté orthophonie de 2005. Formalisation dans un règlement à coordonner avec les autres communes	En cours

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

2	Formation	2.09	Facturation des abonnements Onde Verte aux parents pour les enfants qui souhaitent les garder pendant les vacances d'été	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-10'000	Lié à la mesure 2.01	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
2	Formation	2.10	Diminution des prestations annexes à la formation. Recentrage de l'école sur ses missions fondamentales. Prise en charge de certaines activités par les associations privées ou des bénévoles	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2013	-25'000	Premiers impacts prévus au budget 2014	En cours
2	Formation	2.11	Encaissement d'un dépôt consigné de CHF 150 par élève pour payer les dégâts causés par certains d'entre eux	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-5'000	Faisabilité à étudier pour limiter les dégâts au mobilier et au matériel	A étudier
2	Formation	2.12	Economies liées aux départs à la retraites dans le corps enseignant	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-117'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel à examiner sur la base du turn over dans le personnel enseignant. Prise en compte du différentiel sur la base des salaires 2014	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

2	Formation	2.14	Mise en place de l'horaire continu à La Fontenelle : tous les cours recommencent à 13h00.	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Suppression des courses spéciales et transporteurs privés à midi pour La Fontenelle. Mise en place 2015 au plus tôt. Toutefois, doit être contrebalancé par les coûts de mise en place d'une prise en charge de tous les élèves de la Fontenelle à midi	A l'étude
2	Formation	2.15	Scolarisation des élèves souhaitant bénéficier de l'accueil parascolaire là où il y a des structures	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2014	A déterminer	Utiliser au maximum nos structures, meilleur taux d'occupation, structures plus grandes, transport à charge des parents	A l'étude
2	Formation	2.16	Revoir les lieux de scolarisation des élèves de la montagne en fonction des distances et de la pertinence des tournées	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2014	A déterminer	Déplacement des élèves en cours de scolarité. Mesure étudiée début 2014 pour entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2014-2015	A l'étude
2	Formation	2.17	Suppression des journées de ski aux cycles 2 et 3	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2014	environ 50'000	Mesure temporaire à inscrire dans une réflexion d'ensemble à plus long terme, à mener également avec les acteurs vaudruziens du tourisme sur les activités réalisées dans le cadre de l'école, en y intégrant également la problématique des camps de ski	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
2	Formation	2.18	Réduction du nombre de leçons de piscine par classe	Temporaire	CC	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	A évaluer en tenant compte également de la diminution des transports	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

2	Formation	2.19	Ouverture des réseaux informatiques aux PC privés, fin du monopole DELL	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Evaluer avec l'Etat et le CEG la possibilité d'acheter des PC ou tablettes moins chers et diminution des coûts de maintenance (CHF 300 par PC !)	A étudier
2	Formation	2.20	Suppression des ressorts scolaires Valangin-Boudevilliers et Le Pâquier-Dombresson	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2015	A déterminer	Cette restructuration pourrait réduire les transports entre les villages mais elle aurait pour corollaire un coût supplémentaire pour l'appui octroyé aux degrés multiples. L'efficacité de cette proposition doit donc être clairement démontrée	A étudier
2	Formation	2.21	Rapatriement des élèves de l'EORÉN au sein du CSVR	Structurelle	CG	Education, jeunesse et sports	2018	A déterminer	Les coûts de sortie sont estimés à environ CHF 277'000 pour FVS et Savagnier, et CHF 72'000 pour Montmollin. Pour ce dernier village, étudier les coûts de déplacement d'élèves par rapport à l'augmentation des coûts d'écolages sur l'Eorén	A l'étude

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

3	Culture, sport et loisirs, églises	3.01	Optimisation des charges d'entretien du matériel de sport des salles de gymnastiques	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2015	-15'000	Meilleure utilisation du matériel. Sur la base des expériences réalisées à l'avenir et d'une meilleure connaissance de nos infrastructures, il sera possible de mieux chiffrer les économies possibles. Une amélioration et une optimisations peuvent être attendues dès 2015	A étudier
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.02	Réduction des achats de livres, meilleure gestion des bibliothèques communales, synergies avec les bibliothèques scolaires et le bibliobus	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2014	-10'000	Réorganisation des bibliothèques permettant des gains d'efficience et des collaborations accrues, notamment avec le Bibliobus	Introduit dès 2014 si la répartition du produit des impôts proposée par le Conseil d'Etat est refusée par le Grand Conseil ou n'entre pas en vigueur en 2014
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.03	Ouverture d'un camping à Engollon, amélioration de la rentabilité de la piscine; amélioration de la rentabilité de la buvette	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2016	A déterminer	Amélioration de l'offre touristique et meilleure mise en valeur de celle-ci. Une étude des infrastructures sportives sera réalisée en 2014. Celle-ci nous donnera une photo de la situation d'Engollon. Il faudra également tenir compte des remarques des groupes de travail "une commune en construction". La question des baux à loyer signés à Engollon dans le cadre du remaniement parcellaire doit faire l'objet d'un examen attentif	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

3	Culture, sport et loisirs, églises	3.04	Etudier la possibilité de vendre ou de louer des infrastructures, des églises ou des temples inutilisés ou sous-utilisés	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2016	A déterminer	Etudier le taux d'occupation des lieux concernés avec les utilisateurs actuels et examiner les possibilités de réaffectation, de locations ou de ventes à des tiers	A étudier
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.05	Economie liée aux départs à la retraite dans le domaine des bibliothèques	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2014	-4'700	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A l'étude
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.06	Economies de 15% dans les parcs publics de charges liées aux synergies de la fusion	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	A déterminer	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A l'étude
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.07	Economies dans les piscines de CHF 7'000 et participation de Valangin de CHF 9'300	Structurelle	CC	Education, jeunesse et sports	2014	-16'300	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	En cours
3	Culture, sport et loisirs, églises	3.08	Harmonisation et coordination des activités culturelles	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2015	-10'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Une harmonisation et coordination des activités culturelles devra être étudiée en 2014 pour une mise en application dès 2015. Il en va de même pour le subventionnement des activités sportives	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

4	Santé	4.01	Réorganisation du 144 et réduction du nombre d'ambulances	Structurelle	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-120'000	Meilleure prise en charge des patients, donc réduction des départs d'ambulances, transfert partiel de charges à l'Etat. La mise en œuvre dépend de la votation du 24 novembre 2013	En cours, dans l'attente de la votation du 24.11.2013
5	Sécurité sociale	5.01	Nouvelle répartition de la facture sociale entre l'Etat et les communes; premières réformes entreprises dans le cadre du projet ACCORD	Structurelle	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	A évaluer	Meilleure maîtrise de la facture sociale. Le dossier est suivi par la CDC-social et l'Etat	A l'étude mais l'impact dépend des décisions du Grand Conseil attendues en décembre
5	Sécurité sociale	5.02	Fin de la mesure temporaire du Grand Conseil reportant sur les communes la part de subsides LAMAL versés aux bénéficiaires de l'aide sociale	Temporaire	Etat	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-700'000	Cette mesure doit être mise en relation avec la mesure 5.01	En cours
6	Travaux publics	6.01	Utilisation des crédits-cadre pour l'entretien "lourd" des routes communales	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	-50'000	Mesure permettant de mieux trier ce qui appartient ou non à des investissements, selon le règlement du Conseil communal	En cours
6	Travaux publics	6.02	Amélioration des synergies entre les domaines des eaux, de l'assainissement, de la conciergerie et des TP	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	-150'000	A synchroniser avec la réorganisation du dicastère des travaux publics, des eaux, de l'environnement et des forêts, effectuée en 2013	A étudier

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

6	Travaux publics	6.03	Installation de Moloks et de centres de tris dans les villages; mise en place d'une déchèterie unique pour la commune	Structurelle	CG	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	A déterminer	Exige un investissement préalable mais avec un retour rapide par une meilleure utilisation du personnel de la voirie et une meilleure valorisation des déchets. Un sondage relatif à l'organisation des déchèteries sera réalisé lors du salon commercial de novembre. Un groupe de travail a été constitué à cet effet	A étudier
6	Travaux publics	6.04	Ajustement des charges liés à la fusion: diminution de 15% pour l'entretien des routes et de 5% pour le déneigement	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	A déterminer	Proposition à l'appui du budget prévisionnel qui va de pair avec une limitation des passages et des salages dans les rues à plat et une analyse approfondie de la reprise des routes privées au domaine public	En cours
6	Travaux publics	6.05	Economies liées aux départs à la retraite dans les TP	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	-237'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Une personne est partie à la retraite fin 2012. Vu l'étendue du territoire, l'engagement d'une personne supplémentaire a été nécessaire	A reprendre ultérieurement

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

6	Travaux publics	6.06	Facturation systématique, voire augmentation du tarif au prix coûtant, du déneigement fait par la commune pour des privés	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	-5'000	Seulement quelques gérances sont concernées actuellement. Les privés font souvent appel à des agriculteurs. Vu le manque d'effectifs et de moyens (pas de véhicule), la priorité est déjà mise sur les routes communales	A reprendre ultérieurement
7	Aménagement du territoire	7.01	Augmentation des émoluments facturés par l'administration du développement territorial	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2015	A déterminer	La suppression du plafond fixé à CHF 1'000.-- engendrerait des recettes complémentaires. Rubrique impactée : 7900.421000. Délai de mise en œuvre : 2014	A l'étude
7	Aménagement du territoire	7.02	Economies d'échelles dans le secteur de l'urbanisme (suppression des commissions)	Structurelle	CC	Mobilités, développement territorial et culture	2014	-16'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel qui ne peut pas être mise en œuvre. Il est de toute manière prévu de créer un organe pour remplacer les anciennes commissions d'urbanisme	A abandonner
7	Gestion des déchets	7.03	Amélioration du prix de vente des déchets triés, réorganisation du ramassage et du tri des déchets	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2014	A déterminer	Meilleure protection de l'environnement et meilleure valorisation des déchets	Mise en œuvre

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

8	Sylviculture	8.01	Analyse de la rentabilité du domaine forestier; amélioration de la rentabilité de l'équipe forestière	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	A déterminer	La rentabilité du secteur forestier pourrait être amélioré par des projets à même de mieux valoriser nos ressources, comme le chauffage à distance. Cette question est à mettre en relation avec les prestations et l'organisation du service forestier	A étudier
8	Sylviculture	8.02	Diminution des infrastructures en forêt	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	A déterminer	Il s'agit d'examiner si le service forestier doit ou non assumer la gestion et le suivi des infrastructures forestières ou si cette tâche ne peut pas être déléguée à d'autres partenaires	A étudier
8	Sylviculture	8.03	Non-remplacement d'un forestier de cantonnement partant à la retraite; réorganisation du secteur forestier	Structurelle	CC	Eaux, travaux publics, environnement et forêts	2015	-130'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A reprendre ultérieurement
9	Finances et impôt	9.01	Utilisation des crédits-cadre pour l'entretien des immeubles du patrimoine (financier)	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-50'000	Réduction liée au budget 2014	Mise en œuvre
9	Finances et impôt	9.02	Augmentation des fermages agricoles aux maximum légal	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	A déterminer	Introduction à envisager lors des changements de baux. A coordonner éventuellement avec le Service de l'agriculture	A l'étude

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

9	Finances et impôt	9.03	Introduction accélérée du nouveau logiciel comptable, ABACUS	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-50'000	Gains de productivité et meilleure gestion financière pour l'ensemble des dicastères. Il a été renoncé au financement par la réserve affectée	En cours
9	Finances et impôt	9.04	Organisation du contentieux, meilleur suivi des débiteurs et suspension des prestations non obligatoires aux mauvais payeurs	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-150'000	Crédibilité de la commune en matière d'encaissement	En cours
9	Finances et impôt	9.05	Réforme de la péréquation financière intercommunale	Structurelle	Etat	Institutions, développement économique, personnel et finances	2015	A déterminer	Abandon de la pénalité liée au coefficient fiscal, prise en compte de charges structurelles impactant la commune et meilleure répartition des ressources. Dossier coordonner avec l'ACN et l'Etat	En cours de consultation (Conseil d'Etat)
9	Finances et impôt	9.06	Mise en vente d'anciennes fermes appartenant à la commune	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	A déterminer	Abandon de charges d'intérêts, réduction de la dette, abandon de frais d'entretien. Attention, ces diminutions sont à mettre en relation avec la perte de loyer	A étudier
9	Finances et impôt	9.07	Nouvelle répartition du produit des impôts selon variante 11 proposée par le Conseil d'Etat	Structurelle	Etat	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-3'500'000	Meilleure prévisibilité des recettes fiscales, mais plus forte dépendance du produit de l'IPP. Impact envisageable dès 2014	Rapport soumis au Grand Conseil présenté aux médias le 7.11.2013

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

9	Finances et impôt	9.08	Optimisation énergétique des bâtiments	Structurelle	CG	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	-20'000	Exemplarité de la commune par rapport aux particuliers	A étudier
9	Finances et impôt	9.09	Economie d'énergies générales dans tous les domaines (ampoules, chauffage, essence, etc.)	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-5'000	Exemplarité de la commune par rapport aux particuliers. L'économie peut être encore largement supérieure en fixant des limites de température dans les locaux selon leur nature et utilisation, ceci avant 2015	A étudier
9	Finances et impôt	9.10	Réduction des achats de mobilier dans l'administration	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2013	-20'000	Effet pris en compte dans le B2014	En cours
9	Finances et impôt	9.11	Etablissement d'un catalogue des subventions versées par la commune, étude d'opportunité et maintien ou non de la subvention sur la base d'une contrat	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	A déterminer	Mise en place de règles de subventionnement et de gouvernance. Création de partenariats	A étudier
9	Finances et impôt	9.12	Amélioration du rendement du patrimoine financier	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2015	A déterminer	A faire lors de changement de locataire compte tenu du taux d'occupation de notre patrimoine proche des 100%	En cours
9	Finances et impôt	9.13	Rendement amélioré des locations du patrimoine administratif inutilisé par la commune	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2013	A déterminer	A prévoir au cas par cas lors de nouvelles demandes. Le rendement est toujours maximisé depuis le début de la nouvelle commune selon les possibilités offertes par la législation en vigueur	En cours

Remarques: les mesures inscrites en gras ont été introduite dans le projet de budget 2014

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

9	Finances et impôt	9.14	Réduction de la charge d'intérêts suite au remboursement d'emprunts	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2013	-390'000	Proposition à l'appui du budget prévisionnel. Partiellement réalisé compte tenu de la restructuration des emprunts de la commune	En cours
9	Finances et impôt	9.15	Ajustement des coûts administratifs en relation avec la gestion des immeubles administratifs	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	-7'412	Proposition à l'appui du budget prévisionnel	A étudier
9	Finances et impôt	9.16	Diminution du prix de l'énergie	Structurelle	CC	Société, sécurité, bâtiments et énergies	2014	-11'000	Opportunité offerte par la libéralisation du marché de l'électricité. Signature d'un contrat 2014-2016 avec Groupe E SA pour le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane	En cours
9	Finances et impôt	9.17	Mise en place d'une commission des investissements	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	A évaluer	Création d'une commission chargée d'assurer la planification et le suivi des investissements, afin d'optimiser les tranches à payer durant l'année en cours et de réduire le recours aux emprunts à court terme	En cours

Mesures de consolidation financière

Etat au: 27.11.2013

(Annexe au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général, du 11 novembre 2013)

9	Finances et impôts	9.18	Constitution et mise en place d'une commission des achats	Structurelle	CC	Institutions, développement économique, personnel et finances	2014	A évaluer	Création d'une commission chargée de coordonner la mise en œuvre d'une politique d'achats à l'échelle de la commune. Cette commission devra notamment veiller à ce que les achats effectués par les dicastères ou de manière centralisée par la commune satisfassent aux objectifs du développement durable, aux critères de la législation en matière de marchés publics et d'efficience	En cours
----------	---------------------------	-------------	--	---------------------	-----------	--	-------------	------------------	--	-----------------